Lyon : Des personnes âgées sous tutelles détroussées pour un gigolo “Camerounais”

05/06/2011 à 18h06

Procès d’une gérante de tutelles qui a abusé près de soixante victimes.Le parquet a réclamé deux ans de prison, dont six mois ferme, contre Claudine Manuguerra, 50 ans, jugée pour détournements de fonds sur personnes vulnérables.La procureure Claire Jacquin a aussi requis 20 000 euros d’amende, cinq ans d’interdiction et une interdiction professionnelle à l’encontre de cette ancienne gérante de tutelles, poursuivie pour une multitude de de prélèvements sur les comptes de majeurs protégés. En deux ans, le montant total du délit a atteint près de 70 000 euros, au préjudice d’une soixantaine de victimes.

Mercredi après-midi, Claudine Manuguerra se montre toute honteuse à la barre de la 11 e chambre du tribunal correctionnel. Elle reconnaît ses fautes, bien consciente qu’elle a abusé la confiance de personnes âgées pour la plupart, qu’elle a trahi la justice qui lui avait confié la gestion de personnes aux modestes revenus.
Elle reconnaît sans trop s’étendre sur sa façon très efficace de dissimuler ses détournements dans la masse des petites transactions quotidiennes. Un retrait de 50 euros par là, une fausse facture de 400 par ci, une petite entreprise bien rodée.

Je ne calculais pas » dit la dame aux mèches cendrées, enveloppée d’un long anorak brillant, en concédant toutefois : « Je pense que je faisais attention à la régularité.[…]

Je suis seule responsable même s’il en a profité. » Les magistrats ont à trancher une délicate question. L’ex-gérante

est devenue directrice d’une association d’aide aux démunis. Nouveau départ ou risque de récidive ?[…]

Le Progrès